

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du mercredi 3 novembre 2021
Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise
Vœu en faveur de la sauvegarde du Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique (CAPP) Panoyaux

Considérant que la ville de Paris a décidé d'installer un centre de dépistage des troubles du langage, dispositif de Paris santé réussite, dans les locaux du centre d'adaptation Psycho-Pédagogique (CAPP) Panoyaux dans le 20^{ème} arrondissement, entraînant une réduction drastique de l'équipe du CAPP, sans aucune consultation préalable de la DILT pour cette recherche de locaux, et sans la moindre concertation ni syndicale, ni des professionnels ni articulation au projet de service ;

Considérant que la ville annonce que sur 103 familles dont les enfants sont suivis par les professionnels du CAPP Panoyaux, près de la moitié devront être orientés dans d'autres CAPP ;

Considérant que selon les professionnels du CAPP, sur 210 enfants suivis dans les faits, (115 de l'an dernier et une centaine de nouveaux chaque année), 130 vont être exclus de la prise en charge, et incités à se reporter sur un autre centre, éloigné de leur quartier et de leur école ;

Considérant qu'il est d'ores et déjà demandé aux professionnels du CAPP de faire leurs vœux pour quitter le CAPP Panoyaux pour d'autres CAPP, mais que l'ensemble des autres CAPP souffre de l'étroitesse de leurs locaux et sont également en sursaturation dans leurs prises en charge ;

Considérant que le rôle des CAPP est fondamental : ces lieux de prévention, d'aide et de soutien ont pour mission d'accompagner les élèves en difficultés scolaires. Pour les familles, la proximité du CAPP est essentielle, tant son rôle s'inscrit dans la poursuite et la complémentarité du temps scolaire. Les professionnels d'un CAPP relèvent pour partie de la DASES (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris) et pour partie de l'Éducation Nationale. Il s'agit de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotriciens, d'enseignants spécialisés et d'une assistante sociale qui mènent un travail d'équipe ;

Considérant que le CAPP Panoyaux travaille avec 80 établissements, 25 écoles maternelles dont 17 qui sont en en REP (Réseau Éducation Prioritaire) et REP+ et 43 écoles élémentaires, dont 24 en REP et REP+, que certains élèves de collège sont également encore suivis, répartis dans 12 collèges différents ;

Considérant que cette décision de réduire drastiquement l'équipe du CAPP Panoyaux est d'autant plus absurde qu'il manque de nombreuses places pour le suivi en CAPP, que la crise sanitaire a déjà lourdement aggravé la saturation des CAPP, que cette décision va détruire un travail d'équipe de long terme de suivi des élèves et de lien entre le centre, les familles, les équipes enseignantes et les autres partenaires, et aura pour conséquence l'arrêt brutal d'un grand nombre de prises en charge au vu de l'éloignement du CAPP de substitution ;

Considérant que dans un quartier populaire comme Amandiers, l'accompagnement des élèves en difficulté est pourtant indispensable, que des équipements de proximité assurant ce suivi, en lien avec les établissements du quartier et les familles, sont indispensables, que l'ouverture de nouveaux services publics de santé pour les enfants ne doit pas se faire au détriment d'autres services publics, qui ont prouvé qu'ils étaient si nécessaires aux élèves et au quartier ;

Considérant que la mobilisation des professionnels du CAPP s'organise et est soutenue d'ores et déjà par les professionnels d'autres CAPP, des enseignants des écoles et collèges du quartier Amandiers et nombre de parents d'élèves ;

Considérant que différents conseils d'école du quartier ont d'ores et déjà adopté des motions en défense du CAPP ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Mairie du 20^e intervienne auprès de la mairie centrale et notamment auprès de la DASES, afin qu'un autre lieu soit trouvé pour implanter le dispositif Paris santé Réussite et son centre de dépistage des troubles du langage dans des locaux adaptés et non dans le CAPP Panoyaux afin de ne pas opérer de mutation de ses personnels, de réorientation des élèves suivis et d'abandon d'un nombre certain de familles.